

CONTRAT DE PARTENARIAT / OFFRE PRIVILEGE CSE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

D'une part, la société **SARL RESTO BOURGES**
dont le siège social est situé à **SAINTE BARTHELEMY DIANJOU**
représentée par **MME SAB Scholice**

ET

D'autre part, le Comité Social et Economique **MBDA FRANCE BOURGES**
situé **8 Rue Joseph Le Brix à Bourges**,
représenté par **le Secrétaire du CSE, Anthony PRAUD**

IL A PREALABLEMENT ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

DUREE – ENTREE EN VIGUEUR

Le présent contrat qui prend effet à compter de ce jour est conclu pour une durée de 12 mois. Sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, il se renouvellera à chaque terme par tacite reconduction pour une nouvelle période de 12 mois.

OBLIGATIONS DES PARTIES

La remise sera faite directement en caisse sur présentation du badge du salarié MBDA / ROXEL / ASB. Cette remise sera non cumulable aux autres offres ou promotions en cours.


OFFRE : **15%** sur la note

Fait à **Bourges**, le **20/04/2023**



8, Rue Joseph Le Brix
18000 BOURGES
Tél. 02 48 55 53 53

La Société
SARL RESTO BOURGES


Rosmarie

Le CSE MBDA Bourges

A. PRAUD

